



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

1625° SÉANCE: 11 JANVIER 1972

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1625)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Demande de l'Organisation de l'unité africaine portant sur la tenue de réunions du Conseil de sécurité dans une capitale africaine [paragraphe 2 de la résolution 2863 (XXVI) de l'Assemblée générale] :	
Lettre, en date du 29 décembre 1971, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/10480)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE SIX CENT VINGT-CINQUIÈME SEANCE

Tenue à New York, le mardi 11 janvier 1972, à 15 h 30.

Président : M. Abdulrahim Abby FARAH (Somalie).

Présents : les représentants des Etats suivants : Argentine, Belgique, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée, Inde, Italie, Japon, Panama, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Somalie, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1625)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Demande de l'Organisation de l'unité africaine portant sur la tenue de réunions du Conseil de sécurité dans une capitale africaine [paragraphe 2 de la résolution 2863 (XXVI) de l'Assemblée générale] :

Lettre, en date du 29 décembre 1971, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/10480).

La séance commence à 16 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Demande de l'Organisation de l'unité africaine portant sur la tenue de réunions du Conseil de sécurité dans une capitale africaine [paragraphe 2 de la résolution 2863 (XXVI) de l'Assemblée générale] :

Lettre, en date du 29 décembre 1971, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/10480)

1. M. SEN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Comme c'est la première fois que je parle ici en tant que membre du Conseil, qu'il me soit permis de rendre quelques brefs hommages et d'adresser quelques brèves félicitations.

2. Ma délégation, monsieur le Président, voudrait s'associer à vous et aux autres délégations pour souhaiter au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, la bienvenue au Conseil de sécurité. Nous le respectons car c'est un homme qui croit sincèrement à la paix et qui vient d'un pays qui a toujours défendu, appuyé et respecté les valeurs de la vie internationale. Nous lui souhaitons plein succès dans l'exercice de ses lourdes responsabilités. En même temps, nous voudrions dire combien nous avons apprécié son prédécesseur, le secrétaire général U Thant, dont les grandes qualités en tant que fonctionnaire international et en tant que personne resteront toujours un exemple à suivre.

3. Nous voudrions également vous adresser, monsieur le Président, nos plus sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Votre grande activité, votre grande habileté et votre abnégation sont reconnues non seulement par nous tous qui travaillons au sein de l'Organisation mais également par de nombreuses personnes à l'extérieur. Votre prédécesseur, l'ambassadeur Taylor-Kamara, de la Sierra Leone, a donné un excellent exemple du sens du devoir et d'un esprit très vif face à de nombreuses difficultés, et nous sommes persuadés que sa contribution aux travaux du Conseil en sa qualité de président a élevé le niveau de nos débats et la valeur de nos délibérations.

4. Nous voudrions dire combien nous avons apprécié le travail qu'ont fait les délégations du Burundi, de la Pologne, de la République arabe syrienne, de la Sierra Leone et du Nicaragua. J'aime à penser que les nouveaux membres seront à la hauteur des grandes traditions du Conseil. Monsieur le Président, nous sommes particulièrement reconnaissants des paroles de bienvenue que vous, ainsi que d'autres membres du Conseil, avez adressées aux nouveaux membres. La délégation indienne est heureuse de savoir qu'elle pourra travailler avec tous en étroite collaboration.

5. L'Inde revient au Conseil après une absence de trois ans. Cette période a été capitale dans l'histoire de notre pays et nous espérons que notre contribution aux activités du Conseil contribuera à défendre la Charte des Nations Unies dans tous ses principes et dans tous ses objectifs. Nous aimerions aborder chaque question en fonction de ses caractéristiques propres et en tenant pleinement compte de tous les buts et principes énoncés dans la Charte. Ce n'est pas en procédant à un examen sélectif de ces questions ni en tenant compte de considérations politiques de groupes que l'on réglera de nombreux problèmes. Déjà U Thant a attiré notre attention sur les conflits de principes qui entourent nos travaux à l'Organisation des Nations Unies. Nous chercherons à régler ces conflits sans tenter de les esquiver.

6. Je voudrais maintenant traiter du point précis qui figure à l'ordre du jour. L'Inde a toujours appuyé la lutte contre le colonialisme et la discrimination en Afrique. Ce sont les peuples de cette région, et notamment ceux qui souffrent, qui sont le mieux en mesure de décider comment il faut mener cette lutte. Il serait peu réaliste, présomptueux et erroné de notre part de décider soit de la manière dont les peuples de l'Afrique devraient continuer à poursuivre leur objectif, soit du genre de mesures qu'ils voudraient que le Conseil prenne. Dans toutes ces ques-

tions, nous devons nous inspirer des désirs des délégations africaines.

7. L'Inde a voté pour la résolution 2863 (XXVI) de l'Assemblée générale, qui donnait suite à la demande formulée par un très grand nombre d'Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine pour que le Conseil de sécurité se réunisse en Afrique d'ici peu afin d'examiner les problèmes africains dont j'ai parlé. Notre appui découlait, d'une part, de notre sentiment de solidarité envers la lutte contre le colonialisme en Afrique et, d'autre part, du fait que nous croyons que les pays et les peuples africains sont parfaitement à même de juger de la suite à donner, compte tenu des circonstances qui existent actuellement en Afrique. En outre, une analyse de la logique de cette proposition justifiait notre appui.

8. Il est notoire que les peuples africains ont peu de raisons d'être satisfaits des mesures prises par les Nations Unies en vue de supprimer les derniers vestiges du colonialisme et de la discrimination raciale qui continuent d'affliger ce continent. Chaque année, débats et résolutions suivent leur cours en cette enceinte, et les maux demeurent. Chaque année, la frustration de l'Afrique croît, et le moment vient rapidement où ces peuples qui ne cessent de souffrir perdront tout espoir et toute confiance en l'efficacité d'une action internationale ordonnée pour mettre fin à ces maux. En fait, cet espoir et cette foi sont déjà sapés, pour ne pas dire abandonnés. Dans ce contexte, nous estimons qu'une décision du Conseil de sécurité de se réunir au début de 1972 en Afrique servira l'objectif important qui consiste à réaffirmer sa profonde préoccupation devant les problèmes spéciaux qui affectent l'Afrique et leurs incidences sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

9. En même temps, nous pensons qu'il faut peser cette décision. Si elle est prise sans que l'on tienne dûment compte de toutes les conséquences possibles et s'il en résulte que l'on ne peut atteindre l'objectif visé, si, au lieu de souligner la préoccupation réelle et contraignante de la communauté internationale, elle ne fait que souligner notre impuissance et notre inefficacité, alors les peuples africains pourraient perdre leur foi en les Nations Unies. Ainsi, la mesure prise pourrait se retourner contre nous et les Nations Unies en seraient affaiblies. C'est pourquoi nous appuyons la proposition du Président visant à créer un comité chargé d'examiner toutes les incidences de cette proposition [voir 1624^{ème} séance, par. 33].

10. Toutes ces questions devraient être examinées très attentivement, mais un examen attentif ne devrait ni ne doit entraîner de retard. Si dans l'espace de trois jours, et pas plus, les problèmes juridiques, financiers et autres questions connexes auront été étudiés soigneusement, nous serons satisfaits. Nous ne pensons pas qu'il faille plus de trois jours pour une telle étude.

11. Après cet examen, nous devons tenir compte de ce que nous a dit le Président, à savoir que le comité pourrait être chargé d'établir les lignes directrices qui créeraient une sorte de précédent — un précédent ni ferme, ni définitif,

mais une sorte de précédent qui guiderait ses travaux pour d'autres réunions que le Conseil pourrait tenir en dehors du Siège.

12. Les modalités à fixer devraient permettre d'alléger le fardeau financier pour les Nations Unies et d'assurer le bon fonctionnement de nos réunions. Et, par-dessus tout, le lieu et la date des réunions devraient être soigneusement choisis afin de refléter l'unité et la solidarité permanentes de l'Afrique devant les questions à examiner. De même que l'Inde a approuvé la résolution 2863 (XXVI) de l'Assemblée générale, elle appuiera également toute proposition d'application de cette résolution qui pourrait obtenir l'appui général de l'Afrique.

13. M. VINCI (Italie) [interprétation de l'anglais] : Permettez-moi tout d'abord de dire combien je suis heureux de voir notre secrétaire général pour la première fois avec nous. Je saisis cette occasion pour saluer M. Waldheim, pour le féliciter à nouveau de son élection — quo l'Italie a appuyée dès le début — et pour l'assurer de la coopération et du soutien entiers de la délégation italienne. Nous connaissons l'ampleur des problèmes qu'il doit affronter dans tous les domaines, mais nous sommes sûrs qu'avec ses qualités d'homme d'Etat bien connues, sa clairvoyance politique, ses dons diplomatiques et administratifs, il en viendra à bout dans l'intérêt de notre organisation et de tous les Etats Membres.

14. Je voudrais également associer ma délégation à l'hommage émouvant que vous, monsieur le Président, avez rendu à U Thant pour les 10 années pendant lesquelles il a servi notre organisation avec un total dévouement physique, mental et moral.

15. De même, je voudrais redire ici notre reconnaissance que nous avons d'ailleurs exprimée à la dernière séance du Conseil en 1971 — aux cinq membres sortants du Conseil, avec lesquels nous avons collaboré de façon étroite et satisfaisante.

16. Cinq nouveaux membres — la Guinée, l'Inde, le Panama, le Soudan et la Yougoslavie — se sont joints à nous, et j'ai le plaisir de leur souhaiter la bienvenue au nom de la délégation italienne. L'Italie a d'excellentes relations avec tous ces pays, et leurs délégations depuis longtemps déjà travaillent avec la mienne en coopération étroite rehaussée par une amitié personnelle. Nous nous félicitons de pouvoir encore collaborer d'une manière fructueuse avec eux au Conseil et, personnellement, je me réjouis à la perspective de travailler au sein du principal organe de l'Organisation des Nations Unies avec des collègues aussi estimés et des amis anciens et nouveaux aussi appréciés que MM. Touré, Sen, Boyd, Fakhreddine et Mojsos.

17. Enfin, monsieur le Président, en dernier lieu mais non le moindre, je voudrais également vous féliciter des hautes responsabilités qui vous sont échues. Je suis certain que pendant ce mois d'activités exceptionnelles pour le Conseil vous nous guiderez avec ce sentiment des responsabilités connu et hautement apprécié qui est le vôtre, votre énergie, votre compétence et votre connaissance des affaires inter-

nationales. Le message émouvant que vous nous avez adressé ce matin en ouvrant la séance [1624^{ème} séance] renforce notre certitude que sous votre présidence ce mois sera un mois de travail fructueux.

18. J'en viens à la question inscrite à l'ordre du jour.

19. Les pays africains, par la voix de leur organisation, ont exprimé le désir que le Conseil se réunisse en Afrique dans le cadre de la coopération entre l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation des Nations Unies¹. L'Assemblée générale, le 20 décembre 1971, a adopté la résolution 2863 (XXVI), qui :

"Invite le Conseil de sécurité à examiner la demande de l'Organisation de l'unité africaine portant sur la tenue de réunions du Conseil dans une capitale africaine".

Nous sommes réunis maintenant pour examiner cette demande.

20. Mon pays comprend fort bien les motifs qui ont poussé l'Organisation de l'unité africaine à proposer que le Conseil se réunisse en Afrique et nous y sommes très sensibles. De toute évidence, les pays africains veulent attirer davantage l'attention du Conseil sur les problèmes non résolus de l'autodétermination et de l'indépendance que connaît encore le continent africain. C'est leur désir légitime que de vouloir montrer à leur opinion publique quelles sont l'attitude et la préoccupation du Conseil de sécurité à l'égard de cette situation anachronique. Ils souhaitent renforcer les liens de coopération existant entre l'OUA et l'ONU. Nous pensons que ces motifs méritent un examen bienveillant de notre part.

21. L'Italie est donc prête en principe à accepter la proposition que vous nous avez présentée dans votre déclaration, monsieur le Président, de tenir une brève session dans une capitale africaine, proposition qui semble rallier l'assentiment de la majorité du Conseil, quoique avec des réserves bien compréhensibles.

22. D'un point de vue général, nous pensons assurément que la coopération entre l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation des Nations Unies, qui s'est développée grâce à plusieurs résolutions de l'Assemblée générale, peut être renforcée par la tenue d'une brève session constructive et fructueuse en Afrique. A ce propos cependant, ma délégation ne peut manquer de dire clairement qu'elle est pleinement consciente — comme le sont d'ailleurs certainement tous les membres du Conseil — des problèmes délicats que pose une réunion du Conseil hors du Siège. Ce sera la première fois depuis une vingtaine d'années qu'une telle réunion aura lieu et, par conséquent, nous n'avons pas d'expérience acquise propre à nous guider. Nous savons qu'avant de partir nous devons avoir une idée claire de la solution de toute une série de problèmes juridiques techniques et surtout financiers. Il convient de veiller notamment à ce que le Conseil soit en mesure de faire face

à toute situation imprévue ou inattendue dans le monde et en même temps qu'il soit sûr de pouvoir fonctionner en Afrique dans les mêmes conditions qu'au Siège.

23. Je ne veux pas m'appesantir sur ces problèmes maintenant. J'espère que le comité que le Conseil semble disposé à créer trouvera les réponses qui conviennent à ces questions et aux autres que j'ai posées.

24. Je voudrais seulement souligner deux points, qui concernent les frais de la réunion et ses préparatifs politiques. Etant donné la situation financière de l'Organisation, qui va se dégradant, nous devrions tout faire pour limiter les dépenses des réunions tenues hors du Siège au minimum indispensable. Nous devrions décider que le Conseil n'ira en Afrique que si cette condition et ces limites sont respectées. Nous espérons que le Secrétariat nous aidera en cela avec sa compétence et son efficacité habituelles.

25. Pour ce qui est de la préparation des séances, nous estimons qu'elle doit être aussi précise et aussi complète que possible. C'est pourquoi nous pensons que le comité devrait donner la priorité la plus élevée à l'établissement de notre ordre du jour et à la préparation attentive et détaillée de nos travaux. Nous doutons un peu que le comité ait assez de temps s'il doit faire rapport dans les trois jours, comme vous l'avez suggéré, pour recommander des directives générales pour les réunions du Conseil tenues en dehors du Siège de l'ONU. Il serait peut-être plus sage à l'étape actuelle de faire porter toute notre attention sur les problèmes pratiques — y compris l'ordre du jour — concernant la réunion prévue en Afrique, afin de faciliter la décision définitive du Conseil et d'assurer la réussite de ses séances tenues dans une capitale africaine.

26. M. de la GORCE (France) : Permettez-moi tout d'abord, monsieur le Président, de vous adresser, comme l'ont fait les orateurs précédents, mes vœux et mes félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil. Mes vœux, bien sûr, ne se bornent pas à la période d'un mois pendant laquelle vous exercerez ces très hautes fonctions: ils s'étendent naturellement à toute l'année. Je ne doute pas que cette présidence soit bénéfique pour l'ensemble du Conseil car votre activité et votre talent bien connus en sont le garant — et déjà, permettez-moi de vous le dire, vous avez, si je peux m'exprimer ainsi, bien commencé.

27. D'autre part, je voudrais étendre mes vœux aux cinq Etats, aux cinq délégations qui font aujourd'hui leur entrée au Conseil: la Guinée, l'Inde, le Panama, le Soudan et la Yougoslavie. Nous sommes convaincus que ces délégations apporteront à nos travaux un concours extrêmement précieux, et nous nous en félicitons d'avance.

28. Je voudrais enfin exprimer mes vœux au nouveau Secrétaire général de l'Organisation, M. Waldheim, et dire toute la joie que nous ressentons à le voir ici pour la première fois. Il sait à quel point nous estimons ses capacités et son caractère et toute la confiance que nous

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Annexes, point 100 de l'ordre du jour, Document A/R494 et Add.1.

mettons en lui pour l'accomplissement de la très haute et très lourde tâche qui lui a été confiée.

29. J'en viens maintenant au point de notre ordre du jour. Comme le déclarait notre ministre des affaires étrangères devant l'Assemblée générale lors de la session commémorative du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation², la France est attentive aux voix qui nous viennent d'Afrique. Des liens très étroits d'amitié et de coopération nous unissent à l'Afrique; nous éprouvons pour les causes qu'elle défend une profonde sympathie, et ces causes, d'ailleurs, se réclament en général de principes qui sont aussi les nôtres. Nous voulons donc tenir compte du vœu exprimé par les Etats africains, et la délégation française, en votant à l'Assemblée en faveur de la résolution 2863 (XXVI), entendait déjà marquer qu'elle serait prête, le moment venu, à examiner, dans l'esprit le plus ouvert, la question d'éventuelles réunions du Conseil de sécurité en Afrique.

30. Ma délégation accepte donc bien volontiers le principe de réunions en Afrique. Elle est prête à participer aux discussions sur la mise en œuvre de ce principe. Nous n'avons pas d'objections, de manière générale, aux propositions que le Président nous a présentées ce matin. Nous approuvons notamment la création d'un comité ainsi que le programme de travail que le Président a suggéré. Nous espérons que le comité pourra mener à bien sa tâche en très peu de temps mais avec tout le soin nécessaire, car nous ne saurions trop insister sur l'importance de la préparation. En effet, le succès des réunions dépendra largement des conditions de toutes natures — technique, administrative et également politique — dans lesquelles elles auront lieu, et nous tenons, bien entendu, à ce qu'elles soient un plein succès, non seulement pour le bien des Nations Unies mais aussi pour le bien de l'Afrique.

31. M. ORTIZ de ROZAS (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*]: Pour commencer, je voudrais, monsieur le Président, vous féliciter et vous rendre hommage à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Au cours de l'année pendant laquelle vous avez siégé au Conseil, vous vous être révélé comme l'un des membres les plus actifs et les plus habiles de notre organisation, et c'est grâce à vous que bon nombre d'activités du Conseil de sécurité ont pu être couronnées de succès. Nous voulons vous dire combien nous sommes sûrs de représenter tous les membres du Conseil en vous adressant nos sentiments de respect et d'admiration.

32. Ce matin, comme pour nous le prouver, vous nous avez fait une remarquable déclaration, dans laquelle vous avez mis en relief des éléments dont toutes les délégations devront tenir le plus grand compte, et plus particulièrement toutes celles qui se recommandent des grands principes de la Charte, en théorie, mais qui ne les appliquent pas dans la réalité. Votre déclaration de ce matin retiendra, j'en suis sûr, l'attention de toutes les délégations ici présentes.

33. Je voudrais également adresser mes félicitations aux cinq délégations amies qui, le 1er janvier, sont entrées au Conseil de sécurité: la délégation guinéenne et son représentant, l'ambassadeur Touré, la délégation indienne et l'ambassadeur Sen, la délégation panaméenne et son représentant, l'ambassadeur Boyd, la délégation soudanaise et l'ambassadeur Fakhreddine, et mon bon ami et voisin de droite, l'ambassadeur de Yougoslavie, M. Mojsov, auquel me lie une vieille amitié qui remonte aux jours où nous avions des activités et des inquiétudes communes à Vienne.

34. Qu'il me soit permis également d'évoquer, en m'adressant à la délégation sœur du Panama, non seulement sa qualité de pays d'Amérique latine, mais également les liens particuliers d'amitié qui nous lient au gouvernement et au peuple de ce pays.

35. Je voudrais rappeler ici les idées que j'ai eu le privilège d'exposer devant l'Assemblée générale³ lorsque j'ai présenté le projet de résolution qui proposait M. Kurt Waldheim comme secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Son intelligence, ses dons d'homme d'Etat et de diplomate, sa patience bien connue et sa détermination sont des qualités qui, j'en suis certain, lui permettront d'assumer ses graves et lourdes responsabilités avec beaucoup de succès, succès auquel nous nous associons à l'avance. Nous sommes certains que M. Waldheim sera un digne successeur de U Thant.

36. La question à l'étude est la possibilité pour le Conseil de sécurité de se réunir dans une capitale africaine. A cet effet, nous disposons de la résolution 2863 (XXVI) de l'Assemblée générale que, bien entendu, la délégation de l'Argentine a appuyée.

37. C'est du continent africain qu'est venu le plus grand nombre de pays qui ont acquis l'indépendance ces dernières années et qui sont devenus membres de cette organisation internationale. C'est aussi d'Afrique et du continent africain — de même que des continents d'Amérique latine et d'Asie — que viennent les plus grandes difficultés de développement et d'accession à la véritable indépendance. Il est donc tout à fait logique qu'une réunion du Conseil de sécurité, la première qui se tiendrait en dehors du Siège depuis 1951, ait lieu en Afrique afin de procéder à un examen général des questions africaines et d'apporter aux pays africains la certitude que notre conseil se préoccupe de leur sort.

38. C'est pourquoi nous appuyons la suggestion que vous nous avez faite ce matin, monsieur le Président, de donner une réponse favorable à la requête transmise par l'Organisation de l'unité africaine et de créer un comité qui serait chargé de mettre au point les préparatifs de détail — mais néanmoins importants — qui sont nécessaires à la tenue de cette réunion.

39. Quant au lieu et à l'ordre du jour de cette réunion, ma délégation fera connaître sa position au cours des réunions du comité. Pour ce qui est de la date, ma délégation

² *Ibid.*, vingt-cinquième session, Séances plénières, 1879ème séance.

³ *Ibid.*, vingt-sixième session, Séances plénières, 2031ème séance.

souhaite — et c'est son désir le plus ardent — que cette réunion ait lieu sous votre présidence, monsieur le Président, ce qui signifie qu'elle devrait avoir lieu avant la fin de janvier.

40. M. LONGERSTAEY (Belgique) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de janvier. Je voudrais en même temps vous souhaiter plein succès dans les fonctions que vous assumez et vous assurer que la coopération de ma délégation vous est entièrement acquise.

41. Je me réjouis également de pouvoir saluer, au cours de la première réunion du Conseil de sécurité de cette année, la présence de notre nouveau secrétaire général, M. Waldheim. Nous lui souhaitons plein succès dans la tâche difficile qui sera la sienne et je l'assure de l'entière coopération de ma délégation.

42. S'ils sont différents des individus, les Etats ont cependant, comme eux, leur personnalité propre, laquelle donne un caractère irremplaçable à leur appartenance à toute organisation internationale et, singulièrement, à leur participation au Conseil de sécurité. C'est dans cet esprit que je voudrais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé et accueillir à mon tour la Guinée, l'Inde, le Panama, le Soudan et la Yougoslavie, qui ont été élus membres du Conseil de sécurité pour une période de deux ans prenant effet le 1er janvier 1972. Que les représentants de ces pays veuillent bien trouver ici l'expression de la satisfaction de ma délégation de les voir associés à l'œuvre que mène inévitablement le Conseil de sécurité en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Notre espoir à tous — j'en suis persuadé — est que les nouveaux membres sauront se montrer dignes de la confiance que leur a faite la communauté internationale en les choisissant pour remplir cette fonction primordiale qui est celle du Conseil de sécurité. Dans le passé, nous avons reçu de l'un ou l'autre de ces nouveaux membres des gages nombreux prouvant qu'ils entendent se conduire en loyaux serviteurs de l'ordre international garanti par la Charte de notre organisation. Aussi est-ce dans la conviction de leur profond attachement aux buts et aux principes de la Charte et avec la certitude qu'ils sauront s'inspirer, en toutes circonstances, des intérêts supérieurs de la paix et de la sécurité internationales que je félicite ces nouveaux membres de leur élection. Je tiens aussi à leur dire le plaisir qu'éprouve ma délégation à les voir siéger à ses côtés et à les assurer enfin du concours de mon pays et du mien propre dans l'examen des problèmes qui sont la responsabilité collective du Conseil de sécurité.

43. Je ne voudrais pas terminer mon intervention sans vous prier, monsieur le Président, de bien vouloir vous faire l'interprète de ma délégation auprès de celles du Burundi, du Nicaragua, de la Pologne, de la République arabe syrienne et de la Sierra Leone pour leur transmettre à nouveau les regrets que nous cause leur départ et les assurer du souvenir que nous laisse la collaboration qu'ils nous ont prêtée.

44. Je voudrais maintenant passer au point qui figure à l'ordre du jour de notre séance de cet après-midi.

45. Au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, ma délégation a voté en faveur de la résolution 2863 (XXVI). Aussi voudrais-je répéter ici ce que j'ai dit lors des consultations officieuses, à savoir que ma délégation accepte le principe d'une réunion du Conseil de sécurité dans une capitale africaine pendant l'année 1972. Ma délégation estime cependant — et je crois que c'est une conviction que nous devons aux peuples d'Afrique — que cette réunion doit être un plein succès. Pour cette raison, ma délégation souscrit à l'idée que vous avez émise au cours de la matinée, monsieur le Président, tendant à prier un groupe de travail ou un comité du Conseil d'examiner les divers aspects et les divers problèmes que soulève l'organisation de cette réunion.

46. La première idée qui me vient à l'esprit, c'est que le comité devra se pencher sur les aspects politiques de la préparation de cette réunion et, notamment, discuter de son ordre du jour et des conclusions auxquelles elle se doit d'arriver. Je crois, en outre, que le comité pourra utilement examiner toute la série de problèmes d'ordre administratif, juridique et financier que soulève cette réunion. De plus, il devra s'occuper de la fixation de la date exacte et du lieu de la réunion.

47. Monsieur le Président, vous pouvez être assuré que ma délégation apportera sa pleine collaboration aux travaux du comité, et nous espérons que ceux-ci pourront aboutir dans le plus bref délai.

48. Sir Colin CROWE (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, comme mes collègues, je tiens tout d'abord à vous souhaiter la bienvenue ici. Après avoir travaillé avec vous pendant ces 12 derniers mois, je dois dire que nous sommes tous pleins d'admiration pour votre puissance de travail, votre intelligence et votre patience dans les négociations. Je me réjouis beaucoup de travailler sous votre présidence et je puis vous assurer de la pleine coopération de ma délégation.

49. Je voudrais également, au nom de ma délégation, souhaiter la bienvenue aux cinq nouveaux membres qui sont entrés au Conseil de sécurité cette année. Je sais qu'ils nous apporteront une aide précieuse et nous serons heureux de collaborer avec eux.

50. Je salue aussi le nouveau Secrétaire général. Nous lui avons déjà rendu hommage à l'Assemblée générale et ailleurs, mais je veux simplement dire ici combien nous sommes heureux de l'avoir parmi nous et combien nous nous réjouissons de travailler avec lui.

51. J'ai suivi ce débat avec la plus grande attention et il me semble que certaines idées se font jour. Tout d'abord, il n'est pas douteux que le Conseil de sécurité, comme l'Assemblée générale, est favorable à l'idée de coopérer activement avec l'Organisation de l'unité africaine, et il le désire. En effet, il se rend pleinement compte de l'importance que présentent les problèmes africains pour les

Nations Unies. Ma délégation partage ces sentiments. Cependant comme plusieurs orateurs l'ont déjà indiqué, il ne s'agit pas simplement de décider, en un tournemain, de transporter le Conseil de sécurité sur un tapis magique là où il voudra aller. Avant de prendre une décision, nous devons résoudre des problèmes difficiles.

52. Tout d'abord, il y a une question de principe à laquelle le représentant de l'Italie a fait allusion. L'Article 28 de la Charte, qui nous autorise à nous réunir hors du Siège, nous prescrit aussi de nous organiser de telle manière que le Conseil puisse exercer ses fonctions en permanence. Nous devons être en mesure de faire face à tous les imprévus. Nous ne pouvons nous permettre d'être paralysés. Nous avons tous vu comment des incidents peuvent éclater dans le ciel le plus serein. Il me souvient qu'il y a quelques mois nous avons été convoqués avec deux heures de préavis, et je crois que c'était un dimanche après-midi en juillet. Nous pouvons tous nous rappeler bon nombre de cas qui se sont produits de par le monde et pour lesquels une action urgente s'imposait. Il y a donc là un problème que nous devons examiner avec la plus grande attention. Nous ne saurions l'ignorer.

53. Il y a évidemment aussi la question du précédent. Ma délégation ne saurait considérer une décision de tenir une réunion en Afrique comme constituant nécessairement un précédent. Cependant, nous estimons qu'il faut établir des principes directeurs en vue de tracer la voie à des réunions possibles du Conseil hors de New York et, dans la mesure où le comité fera un bon travail dans la préparation des règles fondamentales relatives à une réunion en Afrique, j'espère que nous constaterons que ces règles seront d'une application générale.

54. Il y a enfin la question financière. Je crois que nous devons l'examiner avec le plus grand soin. Je sais que d'autres comités dépendent de fortes sommes; mais le Conseil de sécurité est l'organe de l'Organisation des Nations Unies auquel incombent les plus lourdes responsabilités. Il ne doit pas gaspiller d'argent et il doit agir avec le sens des responsabilités.

55. Pour toutes ces raisons, ma délégation appuie la proposition visant à créer un comité à l'effet d'examiner les problèmes en cause et elle estime que ce comité devrait se réunir sans délai afin de parvenir rapidement à des décisions. Nous estimons également que nous agirions sagement en ne prenant pas de décision nous-mêmes avant d'être saisis du rapport du comité.

56. M. TOURE (Guinée) : C'est la première fois que la délégation guinéenne siège au Conseil de sécurité. Cet événement correspond également à la première convocation du Conseil de sécurité pour l'année 1972. Qu'il me soit permis tout d'abord de manifester notre légitime fierté d'avoir été élus au sein de cet important organe, de vous dire notre volonté de contribuer positivement à la réalisation des nobles idéaux de la Charte au sein du Conseil de sécurité. Nous nous engageons à travailler loyalement avec tous les membres du Conseil dans le plein respect de la Charte de notre organisation.

57. Monsieur le Président, le hasard, qui fait souvent bien les choses, a voulu que ce soit vous, le représentant permanent de la Somalie auprès de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité — un grand et dynamique pays africain, membre fondateur de l'Organisation de l'unité africaine, avec lequel la République de Guinée entretient les meilleures relations fraternelles —, qui ayez à présider ce mois-ci nos débats. Nous vous connaissons comme un homme de grand talent, un diplomate averti des questions internationales et africaines. Vous présidez avec efficacité et maîtrise depuis quelques années le Comité spécial de l'*apartheid*. Vos interventions claires, fermes et pertinentes ont eu des répercussions au-delà de cette enceinte. Nous sommes persuadés que vous dirigerez avec maîtrise les débats du Conseil de sécurité.

58. Le hasard veut également qu'à notre ordre du jour de ce début d'année figure une requête de l'Afrique, à travers l'Organisation de l'unité africaine, invitant le Conseil de sécurité à se réunir dans une de ses capitales. Les premières démarches que vous avez effectuées, monsieur le Président, les consultations que vous avez entreprises, nous indiquent que cette requête trouvera des échos favorables; nous en sommes persuadés.

59. Nous avons aujourd'hui parmi nous notre nouveau secrétaire général, qui assiste pour la première fois en cette qualité aux débats du Conseil de sécurité. Le Gouvernement de la République de Guinée lui a déjà adressé ses sincères félicitations et ses meilleurs vœux de succès pour les lourdes tâches qui sont les siennes à la tête de l'Organisation des Nations Unies. Nous voulons lui dire ici qu'il trouvera auprès de la délégation guinéenne une disponibilité constante et un dévouement aux nobles idéaux de la Charte.

60. S'agissant de notre ordre du jour, ma délégation a présenté au Conseil de sécurité, par le document S/10477 en date du 29 décembre 1971, ses points de vue sur la prochaine réunion du Conseil de sécurité en Afrique. Tout en exprimant notre satisfaction d'avoir contribué dans une certaine mesure à ranimer cette question devant le Conseil, nous considérons que les disponibilités de l'Afrique à travers ses nombreuses capitales sont un signe de l'engagement de notre continent à la solution des nombreux problèmes — dont notamment la décolonisation, l'*apartheid*, le problème du Zimbabwe et de la Namibie — qui constituent des anachronismes que nous devons effacer des réalités actuelles.

61. Ma délégation souscrit à la constitution d'un comité qui devrait étudier les différents aspects de la question de réunions du Conseil de sécurité en Afrique. A ce sujet, nous émettons le vœu que des conclusions rapides interviennent afin que le Conseil puisse se réunir à une date très rapprochée en Afrique. Dans tous les cas et quelles que soient les conclusions de ce comité, le Gouvernement de la République de Guinée réitère solennellement son invitation au Conseil et à tous ses illustres membres de venir à Conakry, notre capitale, ville martyre de l'agression colonialiste du 22 novembre 1970, siège du Sous-Comité de libération de l'Afrique et du mouvement de libération du PAIGC (Partido Africano da Independência da Guiné e

Cabo Verde) — dans ce pays limitrophe d'une enclave portugaise où sévit encore de nos jours une répression sanglante et d'où partent de constantes menaces à la paix et à la sécurité de la République de Guinée et d'autres pays africains.

62. Enfin, avant de terminer, je voudrais remercier tous les représentants des pays amis qui ont salué l'arrivée des cinq nouveaux membres au sein du Conseil de sécurité et également présenter à nos nouveaux collègues nos sincères félicitations.

63. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais faire savoir aux membres du Conseil que je viens de recevoir une lettre [S/10504] du représentant de l'Arabie Saoudite, M. Baroody, qui demande à être autorisé à participer à la discussion, conformément aux dispositions de la Charte et du règlement intérieur provisoire. A moins que les membres du Conseil n'aient des commentaires à faire, je considérerai que le Conseil, selon la pratique habituelle, est disposé à faire droit à la demande du représentant de l'Arabie Saoudite.

Sur l'invitation du Président. M. J. M. Baroody (Arabie Saoudite) prend place à la table du Conseil.

64. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Arabie Saoudite.

65. **M. BAROODY** (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi, monsieur le Président, de vous adresser mes félicitations, ainsi que mes remerciements, de m'avoir autorisé à parler de la question qu'examine actuellement le Conseil.

66. Vous avez la chance d'assumer vos fonctions pendant le premier mois de 1972, année qui, jusqu'à maintenant, a été pacifique, grâce au ciel. Espérons que cette année sera moins agitée que la précédente et qu'une paix relative régnera dans un monde qui en a bien besoin.

67. Je me sens réconforté par la présence au Conseil de notre nouveau secrétaire général. Espérons tous qu'avec l'aide de tous les membres il verra avec nous apparaître un changement dans les relations internationales.

68. Je me vois obligé de parler au Conseil d'une question purement financière, car je sais tout le mal qu'a cette organisation à joindre les deux bouts. Je dirai comme mes collègues africains qu'après tant d'années de parodies — je devrais dire d'échecs — lorsqu'il s'agissait de traiter des questions coloniales qui existent sur leur continent, il est grand temps que les peuples africains, et du reste aussi les peuples asiatiques, aient l'assurance que l'Organisation des Nations Unies en est profondément préoccupée, et plus spécialement le Conseil de sécurité, qui est censé être l'arbitre des questions pouvant menacer la paix internationale.

69. Je crois cependant qu'il devrait y avoir certaines conditions préalables à cette réunion du Conseil hors du Siège.

70. Tout d'abord, il faut que le pays hôte assure des installations appropriées pour la tenue des séances et que, de préférence, ce pays n'ait pas d'ennuis sur son territoire ni avec ses voisins.

71. Deuxièmement, nous devrions prendre notre expérience pour guide puisque l'Assemblée générale a tenu deux sessions hors du Siège : au Palais de Chaillot, à Paris, en 1948 et 1951. Je ne voudrais pas gêner mon collègue, le représentant de la France, en faisant l'éloge de son beau pays, qui a travaillé jour et nuit pendant des mois pour que notre séjour dans la Ville Lumière ne soit pas seulement agréable mais aussi productif. J'ai participé à ces deux sessions. La dernière a débordé sur 1952 — le représentant de la France s'en souviendra peut-être — car nous n'avions pas pu finir nos travaux dans les délais prévus.

72. La troisième condition est qu'on donne le temps au pays africain hôte de faire des préparatifs suffisants pour assurer le bon fonctionnement du Conseil et pour prendre toutes les mesures de précaution qui sont nécessaires pour assurer la sécurité des membres du Conseil et de leurs adjoints. Vous m'êtes tous très chers; beaucoup d'entre vous sont mes amis et je veux que vous rentriez sains et saufs. L'Afrique est en ébullition. Vous ne pouvez pas lui en faire reproche. J'ai été jeune moi aussi et je sais ce qu'est le nationalisme. Il suffit d'une balle pour éliminer l'un quelconque d'entre vous, moi y compris. Il n'y a pas de quoi rire. Vous avez une famille; si vous ne pensez pas à votre vie, pensez à votre famille.

73. En quatrième lieu, le comité du Conseil devrait préparer tous les détails par avance et négocier avec le pays hôte sur ces détails et préparatifs.

74. Cinquièmement, cette session du Conseil hors de New York, que ce soit en Afrique ou ailleurs, ne devrait pas constituer un précédent, à moins que le pays ou le groupe de pays qui réclame une autre session de ce genre ne soit prêt à payer la note en entier.

75. J'en viens au sixième et dernier point que je tiens à signaler à l'attention du Conseil, et j'espère que, financièrement, cette considération est fondée et opportune. C'est l'essentiel de ma déclaration. Il y a cinq membres permanents qui siègent en ce conseil. Avec mon collègue l'ambassadeur d'Espagne, j'ai calculé très rapidement le montant de leur contribution au budget de l'Organisation des Nations Unies. Elle représente les deux tiers du budget de l'Organisation, soit à peu près 66 p. 100. N'oubliez pas que le pays hôte doit assurer les installations à ses frais, et d'après les chiffres avec lesquels on jonglait avant que je ne prenne la parole cet après-midi, il semble que la somme de 300 000 dollars serait requise pour ces réunions, à condition qu'elles ne durent pas plus d'une semaine. C'est pourquoi je dis qu'il faut faire des préparatifs méticuleux et solides pour ne pas faire traîner les réunions du Conseil plus que cela n'est nécessaire. Soixante-six pour cent, cela représente 200 000 dollars — je parle en pourcentages — en prenant pour base un coût de 300 000 dollars. Cette somme devrait être versée par les membres permanents du Conseil au prorata de leur quote-part. Et ne me dites pas qu'ils ne

peuvent pas se permettre cette dépense de 200 000 dollars ! Ils ont accepté le principe d'une réunion en Afrique ; s'ils n'étaient pas d'accord, ils ne paieraient pas un sou. Je sais que certains d'entre eux ont des processus constitutionnels, des parlements à consulter, qui les interpellent peut-être. Mais pour ne pas créer un précédent facile à invoquer plus tard, je crois que les membres permanents du Conseil devraient payer selon leur quote-part et en fonction de leur contribution au budget de l'Organisation. Cela laisse 10 d'entre vous mes chers collègues, les 10 membres non permanents du Conseil. S'il s'agissait de millions, je ferais intervenir un autre système financier. Très jeune, j'ai étudié les finances, et j'essaie d'appliquer ce que j'en sais d'une manière judicieuse. La plupart d'entre vous, Messieurs, je crois, ne connaissez rien à l'argent, si ce n'est le dépenser. Vous ne savez pas le gagner en dehors de votre traitement. Nous devons nous montrer judicieux quand nous dépensons l'argent de nos gouvernements.

76. Il reste donc 100 000 dollars. Je ne dirai pas que chaque membre non permanent doit verser 10 000 dollars. Non ; ils devraient chacun verser une contribution proportionnelle à leur quote-part à l'Organisation des Nations Unies et le solde — écoutez bien — serait réparti au prorata entre eux et les cinq membres permanents, ce qui allégerait le fardeau de ceux qui ne sont pas très riches.

77. Cela est-il clair ? C'est vous l'homme d'affaires, monsieur Bush. J'aimerais entendre plus tard ce que vous pensez de cela.

78. Les Etats-Unis, l'Union soviétique, la France, la République populaire de Chine et le Royaume-Uni verseraient les deux tiers, soit 200 000 dollars. Les 100 000 dollars qui restent, à supposer que l'ensemble revienne à 300 000 dollars, seraient payés sur la base que je viens d'indiquer.

79. Appliquer le barème des non-membres pour les 100 000 dollars serait une façon de faire. Mais si cela doit créer des difficultés pour certains, ils paieront ce qu'ils pourront et le reste sera partagé au prorata entre tous les membres du Conseil. De toute manière, vous savez très bien que lorsqu'un ministre des affaires étrangères vient de l'étranger, cela coûte à son gouvernement 10 000 dollars au moins pour les deux semaines qu'il passe ici à la session. Ce ne devrait donc pas être un fardeau pour les membres non permanents que de verser cette somme au prorata.

80. Vous direz peut-être que Baroody complique les choses. Pas du tout. Je les facilite et cherche à ne pas créer de précédent pour l'avenir, parce que le premier pays venu qui aura par la suite un problème viendra vous dire : "Pourquoi les Africains ont-ils eu leur réunion ? Y a-t-il de la discrimination ? A l'Organisation des Nations Unies, nous sommes contre la discrimination. Donc, la prochaine session devrait avoir lieu en Asie. Une autre pourrait se tenir peut-être en Extrême-Orient une troisième en Amérique latine." Vous ne pourrez pas refuser. Nos frères africains ne voudraient pas donner l'impression qu'ils sont privilégiés.

81. La méthode de financement que j'essaie d'expliquer au Conseil garantit que les précédents ne pourraient être invoqués facilement parce qu'il y aurait de l'argent à payer. Si la réunion envisagée doit remonter le moral des Africains, je ne vois pas pourquoi le Conseil ne devrait pas se rendre en Afrique. Il n'y a aucune raison de ne pas le faire si nous pensons que cette réunion du Conseil pourrait faire du bien, ne fût-ce qu'en rassurant au moins les Africains en leur montrant que notre organisation, et surtout le Conseil de sécurité, se préoccupe des questions brûlantes qui, d'année en année, sont restées sans solution au Conseil ou à l'Assemblée générale.

82. Voici ma conclusion. Pour que les peuples d'Afrique ne soient pas déçus si ces réunions n'aboutissent à rien — ce qui est très possible, je ne veux pas dire probable —, je m'adresse aux cinq membres permanents du Conseil, qui peuvent faire pencher la balance en faveur soit d'une action fondée sur la justice, soit d'une action fondée sur l'opportunisme et les intérêts égoïstes. Il doit y avoir un changement d'attitude de la part des cinq membres permanents du Conseil à l'égard des affaires africaines. Autrement, peu importe le lieu de la réunion. Sinon, si ceux qui arrêtent la politique des cinq membres permanents ne modifient pas leur attitude, je crois que, non seulement les Africains, mais tous les peuples du monde seront fondés à perdre confiance en l'Organisation des Nations Unies.

83. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Arabie Saoudite de sa déclaration et de ses précieuses suggestions. Le Conseil, j'en suis sûr, les aura à l'esprit lorsqu'il décidera des modalités et autres facteurs relatifs à la visite envisagée dans un pays d'Afrique.

84. Je vais maintenant donner la parole au Secrétaire général, qui souhaite répondre à certains orateurs qui se sont adressés à lui aujourd'hui.

85. Le SECRETAIRE GENERAL (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à vous remercier sincèrement, monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, des paroles aimables et très encourageantes que vous m'avez adressées. Les problèmes complexes et multiples qui se posent au Conseil ne sont pas nouveaux pour moi. En fait, comme vous le savez tous, j'ai suivi avec grande attention les discussions passées du Conseil. Je suis conscient des graves difficultés qui se posent à cet organe principal, sur lequel repose la responsabilité primordiale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je tiens à assurer les membres du Conseil qu'en ma qualité de secrétaire général je ferai tout mon possible pour m'acquitter du mandat que m'ont confié les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et accomplir les tâches dont le Conseil m'a chargé, en pleine conformité avec les dispositions de la Charte.

86. Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour vous adresser, monsieur le Président, ainsi qu'aux membres du Conseil, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année et pour exprimer mon espoir fervent que 1972 voie avancer la

cause de la paix dans le monde grâce à l'ONU, et notamment grâce aux travaux du Conseil de sécurité.

87. Pour conclure, je voudrais m'associer, monsieur le Président, aux paroles aimables et bien méritées que vous avez prononcées avec d'autres membres du Conseil, à propos de mon éminent prédécesseur, U Thant. Ce sera pour moi un très grand honneur que de lui transmettre votre aimable message.

88. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes arrivés à la fin de notre discussion. Plusieurs décisions sont nécessaires pour que la question puisse être examinée plus avant. Je vais maintenant faire le point de la situation telle qu'elle m'apparaît.

89. Le Conseil va devoir prendre cet après-midi trois décisions. Tout d'abord, donner son accord de principe à la demande de l'Organisation de l'unité africaine portant sur la réunion du Conseil dans une capitale africaine au début de 1972. Je ne vois aucune objection à ce propos, tout le monde acceptant cette demande. Cela étant, je peux donc dire que le Conseil donne son accord de principe à cette requête.

Il en est ainsi décidé.

90. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : La deuxième décision concerne la date de cette réunion. Durant les consultations et la discussion d'aujourd'hui, on a exprimé l'avis que le Conseil devrait se réunir en Afrique, de préférence pendant la période qui va de la fin de janvier au début de février. Il n'y a eu aucune objection à cette proposition.

91. **M. BUSH** (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Afin d'apporter des éclaircissements et de définir, d'une manière générale, la position des Etats-Unis, je voudrais dire qu'en ce qui concerne les arrangements qu'il faudra prendre et tous les détails — sur lesquels le comité va se pencher, ainsi que j'ai cru le comprendre — nous n'avons aucune objection. Mais je ne veux pas que notre délégation soit tenue d'accepter une date précise. Bien sûr, cet aspect de la question n'a été envisagé que d'une façon assez générale, d'après ce qu'a dit le Président quant à la date à laquelle la réunion aurait lieu. On ne peut la préciser sans connaître les arrangements futurs et sans avoir étudié les points qui ont été soulevés ici aujourd'hui par presque tous les représentants pour ce qui est des autres dispositions.

92. Nous considérons donc que tout ceci ne constituerait qu'un objectif globalement défini que nous pourrions accepter et sur lequel nous pourrions être d'accord, mais qui ne saurait constituer une décision ferme. Je ne pense pas que nous puissions séparer cet aspect de toutes les autres dispositions. Nous ne savons même pas pour le moment où ces réunions auront lieu.

93. Ainsi, compte tenu de cette réserve, je voudrais dire que je suis d'accord avec la déclaration du Président, mais je ne pense pas que nous devrions fixer une date avec tant de précision et de certitude que cela puisse empêcher un pays hôte éventuel de prendre les dispositions nécessaires.

pensais que le comité allait étudier certains de ces arrangements afin de déterminer lesquels seraient les meilleurs sur le plan financier et sur le plan de la sécurité et compte dûment tenu de tous les autres éléments. Si la durée d'une semaine environ convenait mieux au Conseil de sécurité, je pense que nous fin devrions peut-être en la possibilité de décider que la réunion pourrait par exemple commencer la première semaine de février au lieu de fin janvier.

94. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : La première proposition était qu'une période soit fixée et que le comité décide ensuite de la date précise. Cette période ne serait étendue sur la fin janvier et le début de février — disons entre le 20 janvier et le 20 février —, laissant ainsi au comité toute latitude pour décider de la date précise.

95. Puisqu'il semble que le représentant des Etats-Unis n'ait pas d'objections à cette période et puisque les autres membres du Conseil n'élevaient pas d'objections, je considère que le Conseil décide de fixer la période entre le 20 janvier et le 20 février comme période pendant laquelle des réunions du Conseil auront lieu en Afrique.

Il en est ainsi décidé.

96. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : La troisième décision se rapporte à la création d'un comité composé de tous les membres du Conseil de sécurité. Ce comité serait appelé Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors siège du Conseil. Ce comité aurait des comptes rendus analytiques. Il devrait étudier la question qui est maintenant posée au Conseil, c'est-à-dire la question de la tenue de réunions du Conseil dans une capitale africaine, sous tous ses aspects — technique, administratif, financier, juridique, politique et autres. Ce faisant, le comité, outre qu'il préparerait le terrain pour la mise en œuvre de la décision du Conseil de déférer en principe à la demande de l'Organisation de l'unité africaine, devrait s'efforcer d'élaborer des principes directeurs de caractère général qui pourraient être appliqués à toute situation analogue pouvant se présenter à l'avenir en relation avec le paragraphe 3 de l'Article 28 de la Charte, qui autorise le Conseil à "tenir des réunions à tous endroits autres que le Siège de l'Organisation qu'il juge les plus propres à faciliter sa tâche".

97. A ce propos, le Conseil souhaitera sans nul doute tenir compte de la proposition constructive du représentant de l'Italie, qui suggérerait que, compte tenu du fait que le comité s'intéresse en premier lieu à une série de réunions en Afrique et que ce qui constituerait le résultat des principes directeurs établis pour cette série de réunions pourrait s'appliquer *mutatis mutandis* à des situations analogues qui pourraient se présenter à l'avenir. Le comité tiendrait sa première réunion demain matin et présenterait son rapport à temps pour que le Conseil puisse l'étudier au plus tard le lundi 17 janvier.

98. Comme je n'entends pas d'objections, je pense que le Conseil est également d'accord sur cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

99. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Avant de lever la séance, je voudrais dire que le Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors siège du Conseil, que nous venons de créer, tiendra sa première séance demain matin à 10 h 30 dans la salle de conférence 5. A cette séance assisteront des représentants du Secrétariat appartenant aux départements juridique, financier et administratif, et ils prendront la parole afin de faire bénéficier les membres du Comité de leur expérience et de leurs idées en vue de faciliter et d'accélérer les travaux du Comité.

100. M. BUSH (Etats-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais poser deux questions. Peut-être a-t-on déjà répondu à la première, mais je voudrais savoir si le Président envisage d'inviter des représentants du Service des conférences à assister à cette séance du Comité.

101. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai tenu jusqu'ici deux réunions avec les représentants du Service des conférences ainsi qu'avec ceux des services financier, juridique et administratif, et ces quatre services seront représentés à la séance de demain matin.

102. M. BUSH (Etats-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Ma seconde question porte sur le caractère de la séance. Le Président envisage-t-il de tenir une séance privée ou une séance publique ouverte au public et à la presse ?

103. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Il est normal que de pareils comités, tel le Comité des sanctions, tiennent des séances à huis clos.

La séance est levée à 17 h 15.